

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ces décisions concernant la société suivante : 2CE

L'assemblée a eu lieu le 22 Décembre 2025 à St ELIX LE CHATEAU.

Cette assemblée a été dirigée par Alexandra ESMORIS, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS

Siège social : 7 rue de la Carrerasse

Capital : 1€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

Alexandra ESMORIS avec 50 actions.

Didier ESMORIS avec 50 actions.

Ordre du jour :

1. Ratification de la décision du Président relative au transfert du siège social
2. Modification corrélative de l'article 4 des statuts
3. Pouvoirs pour formalités

A 5 95

Première résolution – Ratification du transfert du siège social

L'Assemblée prend acte de la décision du Président en date du 22 Décembre 2025, ayant décidé de transférer le siège social de la société :

- **Ancienne adresse** : 7 rue de la Carrerasse, 31430 Saint-Élix-le-Château
- **Nouvelle adresse** : 192 chemin du Moulin, 31220 Saint-Julien-sur-Garonne

L'Assemblée **ratifie expressément** cette décision, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Modification des statuts

En conséquence, l'article 4 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé :

192 chemin du Moulin

31220 Saint-Julien-sur-Garonne

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision du Président devra être ratifiée par la plus prochaine décision collective des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales, notamment de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **18h00**.

Ac

Fait à Saint Elix le Chateau, le 22 Décembre 2025

Le Président

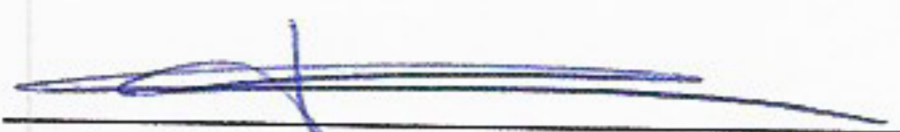
Nom : Alexandra ESMORIS

Signature :



Associé 1 :

Nom : Alexandra ESMORIS



Associé 2 :

Nom : Didier ESMORIS

